

LICENCE L1

SCIENCES DE L'ÉDUCATION

FORMATION INITIALE

- **DOMAINE Sciences humaines et sociales**
- **MENTION Sciences de l'éducation**

Responsable Pédagogique : M. Bigay
Scolarité : N. Génier-Rahmé

ANNÉE UNIVERSITAIRE 2023-2024
Édition de juillet 2023



UNIVERSITÉ PARIS-EST CRÉTEIL VAL DE MARNE
UFR des Sciences de l'éducation,
sciences sociales et Staps

SOMMAIRE

I./ CADRE REGLEMENTAIRE DE LA LICENCE

<u>1. Le référentiel de la Licence SHS, mention Sciences de l'Education</u>	3
<ul style="list-style-type: none">• 1.1 - L'acquisition de compétences disciplinaires• 1.2 - L'acquisition de compétences préprofessionnelles• 1.3 - Les débouchés professionnels de la licence	
<u>2. Les dispositions générales de la Licence</u>	5
<ul style="list-style-type: none">• 2.1 - Modalités de contrôle des connaissances et règles de progression dans le cursus• 2.2 - Modalités de réorientation des étudiants• 2.3 - Contrôle de l'assiduité• 2.4 - Epreuves de remplacement• 2.5 - Calendrier et organisation des deux sessions• 2.6 - Report de notes de 1^{ère} session• 2.7 - Durée de conservation des acquis• 2.8 - Dispositifs pédagogiques d'accompagnement• 2.9 - Distinctions (attribution d'une mention)• 2.10- Lutte contre le plagiat• 2.11- Régime spécial d'étude (RSE) – régime dérogatoire : modalités pédagogiques spéciales• 2.12- Allègements de formation• 2.13- Dispositifs d'accueil et d'intégration spécifiques à la mobilité internationale• 2.14 – Règles de la communication par mail	

II./ LA LICENCE SCIENCES DE L'EDUCATION A L'UPEC

<u>3. Les modalités d'inscription pédagogique</u>	12
<u>4. S'informer, suivre et vivre sa scolarité à l'UPEC</u>	13
<ul style="list-style-type: none">• 4.1: Le calendrier de la licence 2023/2024<ul style="list-style-type: none">➢ 4.1.1 - Plannings des 1er et 2nd semestres• 4.2: S'informer pour suivre sa scolarité avec le service de la scolarité<ul style="list-style-type: none">➢ 4.2.1 - Coordonnées et horaires d'accueil du service de la scolarité➢ 4.2.2 - Coordonnées du responsable pédagogique de la licence 1^{ère} année➢ 4.2.3 - Informations sur la scolarité : affichage mural, informations en ligne : plannings des cours, numéros des salles de cours.➢ 4.2.4 - Remise des travaux aux enseignants➢ 4.2.5 - Les examens➢ 4.2.6 - Proclamation des résultats des examens• 4.3: Vivre sa scolarité : Les services à la disposition des étudiants• 4.4: Vie universitaire et règlement intérieur<ul style="list-style-type: none">➢ 4.4.1 - Vie universitaire : comportement général➢ 4.4.2 - Ordre intérieur➢ 4.4.3 - Discipline universitaire• 4.5: Contacter les enseignants de la licence• 4.6: S'orienter à l'université Paris Est Créteil<ul style="list-style-type: none">➢ 4.6.1 - Les différents services de l'université➢ 4.6.2 - Plan d'accès à l'université➢ 4.6.3 - Plan d'accès aux différents sites	
<u>5. Le programme de la licence : UE et ECUE</u>	24
<ul style="list-style-type: none">• Enseignements du semestre 1 (UE 1 à UE 3)• Enseignements du semestre 2 (UE 4 à UE 6)	
<u>6. Contenus détaillés des enseignements</u>	
<ul style="list-style-type: none">• Semestre 1• Semestre 2	25 37

I. / CADRE REGLEMENTAIRE DE LA LICENCE

1. REFERENTIEL DE LA LICENCE SHS, MENTION SCIENCES DE L'ÉDUCATION

Transdisciplinaire, la licence, mention Sciences de l'éducation, aborde les pratiques éducatives (mécanisme des apprentissages chez l'enfant et l'adulte, la psychologie du développement, les pratiques éducatives), les acteurs et les institutions du champ de l'éducation par une approche sociologique, psychologique, anthropologique et historique. Elle initie l'étudiant au processus de production des connaissances, aux principaux enjeux de la recherche et des méthodes scientifiques du champ éducatif et social. Elle prépare à la fois à l'insertion professionnelle et à la poursuite d'études.

1.1 L'acquisition de compétences disciplinaires a pour objectif de

- Développer des connaissances sur le mécanisme des apprentissages chez l'enfant et l'adulte, la psychologie du développement, les pratiques éducatives, l'histoire et l'économie de l'éducation.
- Acquérir les fondements des théories éducatives à travers les principaux concepts permettant de décrire et d'analyser un fait éducatif dans ses dimensions philosophiques, psychologiques ou sociologiques.
- Croiser les points de vue des disciplines constitutives des sciences de l'éducation pour élaborer une problématique.
- Replacer un fait éducatif dans son contexte institutionnel, historique, politique, économique et culturel.
- Identifier et situer les acteurs d'un fait éducatif dans leurs interactions et vis à vis des enjeux de ces interactions.
- Mobiliser les données et les méthodes en Sciences Sociales à travers la Recherche Action pour éclairer une problématique d'éducation pour circonscrire et expliciter la nature de la problématique.
- Mettre en œuvre les outils et méthodes d'analyse adaptés pour traiter une problématique d'éducation ou d'enseignement
- Traiter les résultats par les méthodes quantitatives et qualitatives.
- Être apte à rédiger des textes à caractères scientifiques et un compte rendu d'observation.
- Réaliser un rapport complet et synthétique.
- Analyser des situations d'apprentissage en référence aux principales conceptions pédagogiques et aux contraintes des techniques de l'information et de la communication.
- Participer à l'élaboration d'un cahier des charges de formation.

1.2 A partir des compétences disciplinaires, la licence a aussi pour finalité de développer des compétences préprofessionnelles par des mises en situation dans le cadre d'un stage en établissement scolaire (école maternelle et élémentaire) et/ou au sein d'une structure éducative et sociale afin de

- Situer son rôle et sa mission au sein d'une organisation pour s'adapter et prendre des initiatives en développant des compétences transversales
- Être capable de prendre en compte les besoins sociaux en intervention éducative et réponses institutionnelles.
- Travailler en équipe autant qu'en autonomie et responsabilité au service d'un projet collectif.
- Aider à l'élaboration d'un projet de formation ou d'insertion vers l'emploi.
- Caractériser et valoriser son identité, ses compétences et son projet professionnel en fonction d'un contexte.
- Se mettre en recul d'une situation, s'auto évaluer et se remettre en question pour apprendre.
- Utiliser les outils numériques de référence et les règles de sécurité informatique pour acquérir, traiter, produire et diffuser de l'information ainsi que pour collaborer en interne et en externe.
- Identifier et sélectionner diverses ressources spécialisées pour documenter un sujet.
- Analyser et synthétiser des données en vue de leur exploitation.

- Développer une argumentation avec esprit critique.
- Se servir aisément des différents registres d'expression écrite et orale de la langue française.
- Se servir aisément de la compréhension et de l'expression écrites et orales dans au moins une langue vivante étrangère.

1.3 Les débouchés professionnels et les métiers de la licence SHS, mention Sciences de l'éducation

La licence SHS mention Sciences de l'éducation prépare aux métiers du secteur de l'éducation, de la formation, du travail social, de la médiation, de la culture, de l'aide spécialisée, de l'animation ou de l'éducation pour la santé.

Les débouchés

Masters en Sciences de l'éducation, en sciences sociales, de l'enseignement 1er ou 2nd degré.

Licences professionnelles : accompagnement social, métiers de l'animation sociale, socio-éducative et socio-culturelle, formation compétences emplois.

Tous les concours de la Fonction Publique et Territoriale ouverts à Bac+3.

Les métiers accessibles

- les métiers de l'enseignement (professorat des écoles, conseiller principal d'éducation (CPE)...)
 - les métiers de la formation (formateur d'adultes, concepteur de formation et de supports pédagogiques en entreprises ou centres de formation, responsable de la formation continue...)
 - les métiers de l'éducation populaire (Responsable d'institutions de l'éducation populaire, animateur socioculturel, accompagnement éducatif...)
 - les métiers de l'insertion et de l'intervention sociale (agent d'insertion dans une structure de l'économie sociale et solidaire, éducateur-trice en milieu ouvert, chef de projet...)

2. LES DISPOSITIONS GENERALES DE LA LICENCE

2.1 - Modalités de contrôle des connaissances et règles de progression dans le cursus

La licence est structurée en semestres et se compose d'Unités d'Enseignement (UE) elles-mêmes composées d'Eléments Constitutifs d'Unités d'Enseignements (ECUE).

Le contrôle des connaissances est organisé soit en contrôle continu soit en contrôle terminal, (**Arrêté du 30 juillet 2018 - art. 11**). Des évaluations ont lieu au cours de chaque semestre, sous différentes formes : Travaux Dirigés (TD), oraux, remise d'écrits... En fin de semestre des partiels viennent clôturer les cours par des examens finaux où les étudiants ont le même examen. Une session de rattrapage est organisée à l'issue du second semestre.

Les notes se compensent entre les ECUE à l'intérieur des UE, entre les UE à l'intérieur d'un semestre et entre les semestres à l'intérieur d'une année. Le calcul de la compensation intervient au moment de la délibération finale lors des jurys qui se tiennent à l'issue de chaque semestre. Une compensation semestrielle a lieu sur les trois années du cursus de licence entre les semestres 1 et 2, 3 et 4, 5 et 6. (**Arrêté du 22 janvier 2014 - art. 21**).

Les UE et ECUE acquis en totalité sont capitalisés sans limitation de durée pour les réinscriptions ultérieures sous réserve du maintien de leur contenu. (**Arrêté du 30 juillet 2018 - art.14**).

Dans le cas où l'étudiant n'obtiendrait pas la moyenne générale de 10 sur l'ensemble de l'année mais aurait validé l'un des deux semestres et aurait un semestre de retard avec un seuil de moyenne supérieure à 8/20, il aurait toutefois la possibilité de passer en année supérieure sous le statut d'**AJAP (Ajourné mais Autorisé à Poursuivre.)**

Il doit alors valider les matières manquantes du semestre non validé. Pour cela, il a la possibilité de se présenter aux examens de première session en janvier et mai et/ou lors de la deuxième session en juin (session de rattrapage).

Le passage à l'année immédiatement supérieure avec au plus un semestre non validé est autorisé à condition que le semestre non validé soit l'un des deux semestres de l'année en cours (impossible de passer en 3ème année si semestre 1 ou 2 non validé).

Lorsque l'emploi du temps le permet, les AJAP qui le souhaitent peuvent assister aux enseignements qu'ils doivent repasser. Attention, il peut y avoir des chevauchements d'emploi du temps entre les années. Toutefois, ils n'ont pas obligation d'assiduité dans ces enseignements. Ceci leur permet de suivre prioritairement les cours de l'année supérieure.

Dans les enseignements manquants de l'année inférieure, ils doivent se présenter aux épreuves d'évaluation selon les mêmes modalités que le régime dérogatoire. Attention, il revient à l'étudiant de s'informer des dates des épreuves qu'il doit repasser, en suivant les informations sur le panneau d'affichage de l'année inférieure ou en se renseignant auprès de la scolarité. Si deux épreuves d'évaluation se chevauchent, l'étudiant doit immédiatement en avvertir sa scolarité. Si l'étudiant n'anticipe pas le problème suffisamment tôt, il devra choisir de passer les épreuves à la 2e session. (voir le paragraphe 2.4, P.6).

Le passage conditionnel entre la licence et la première année de master n'est pas autorisé.

2.2 - Modalités de réorientation des étudiants (Arrêté du 3 mars 2017 - art. 8)

A l'issue de chaque semestre de la licence, une réorientation est possible sous réserve de l'accord de l'équipe pédagogique du parcours d'accueil, à qui incombe en particulier de fixer les modalités de validation dans le nouveau parcours des UE ou ECUE validés dans l'ancien parcours.

Pour chaque étudiant réorienté, un « contrat pédagogique », défini par la composante permettant la validation des UE (ou ECUE), sera établi en deux exemplaires, le premier destiné à l'étudiant, l'autre à la composante (scolarité et responsable pédagogique). Les deux exemplaires seront signés par le responsable de l'équipe pédagogique du parcours d'accueil et par l'étudiant au moment de son inscription pédagogique.

2.3 - Contrôle de l'assiduité

- Régime général :

L'assiduité aux travaux dirigés (TD) est obligatoire, sauf pour les étudiant.e.s bénéficiant d'un régime dérogatoire. Il est recommandé vivement à tous les étudiant.e.s de suivre **tous les cours magistraux**, même si la présence n'y est pas contrôlée.

Les étudiant.e.s doivent émarger sur une feuille de présence à chaque séance de TD. Le relevé des absences est effectué par l'enseignant.e en charge du TD, sur la base de ce document.

Les étudiant.e.s doivent respecter les obligations d'assiduité suivantes :

2 absences justifiées* maximum

* sont reconnues comme des absences justifiées des absences liées à des rendez-vous médicaux (généraliste ou spécialiste avec justificatif) et à des obligations administratives et familiales impérieuses (permis de conduire, JAPD, décès avec présentation d'un certificat). Les rendez-vous paramédicaux (ostéopathe, kinésithérapeute, etc.) sont exclus des absences justifiées.

En cas de non-respect de ces obligations d'assiduité, l'étudiant.e se verra attribuer la note de 0 au contrôle continu pour la matière concernée, même si les seules épreuves retenues pour l'établissement de la note finale sont celles du contrôle continu.

Les étudiant.e.s sont tenus de justifier toute absence auprès de l'enseignant.e en charge du TD.

Toute absence injustifiée entraîne la note de 0 au contrôle continu pour la matière concernée.

Toute absence à une évaluation notée en TD entraîne systématiquement la note 0. Dans le cas où l'absence est reconnue justifiée par l'enseignant.e en charge du TD, une épreuve de remplacement pourra être mise en place dans le cadre du TD si les conditions le permettent.

En cas d'absence à une épreuve d'examen terminal, et ce quel que soit le statut de l'étudiant.e (régime général ou régime dérogatoire), **l'étudiant.e sera réputé.e défaillant.e à l'épreuve en question et sera noté ABI (Absence Injustifiée)**. Dans ce cas, l'Unité d'enseignement (UE), le semestre et l'année concernés ne peuvent être validés par les différentes modalités de compensation, le calcul de la moyenne étant impossible.

- Régime dérogatoire

En cas d'absence à une épreuve d'examen terminal, et ce quel que soit le statut de l'étudiant.e (régime général ou régime dérogatoire), **l'étudiant.e sera réputé.e défaillant.e à l'épreuve en question et sera noté ABI (Absence Injustifiée)**. Dans ce cas, l'Unité d'enseignement (UE), le semestre et l'année concernés ne peuvent être validés par les différentes modalités de compensation, le calcul de la moyenne étant impossible.

Les étudiant.e.s, dont la situation correspond à la liste énoncée dans l'article 12 de l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master, peuvent, s'ils en font la demande expresse auprès de la scolarité, bénéficier d'un régime d'études dérogatoire.

Ce régime spécial est en particulier réservé aux étudiant.e.s salarié.e.s et assimilé.e.s (notamment mères de famille, stagiaires, double-cursus, sportifs de haut niveau, artistes) qui justifient d'une activité professionnelle d'au moins 10 heures par semaine en moyenne. **Ces étudiant.e.s pourront s'inscrire partiellement ou totalement en contrôle terminal pour les enseignements auxquels ils/elles ne peuvent assister en raison de leur activité salariée** (certificat de travail et tout document justifiant leur situation). Il en est de même pour l'impossibilité d'être présent en TD.

Pour bénéficier du régime dérogatoire, une demande devra être effectuée au plus tard trois semaines après le début des cours du semestre, sauf cas exceptionnel qui sera soumis au responsable pédagogique de la licence.

Dans l'attente de la réponse administrative statuant sur ce régime dérogatoire, les étudiant.e.s sont tenu.e.s d'assister aux TD selon les règles du régime général à partir du début des enseignements. En cas d'avis défavorable, les étudiant.e.s seront considéré.e.s comme relevant du régime général depuis le début des enseignements.

- Retard

Les étudiant.e.s doivent arriver en cours et en TD à l'heure. ATTENTION : les retards au cours du semestre pourront être sanctionnés par l'enseignant.e en charge du TD.

Les **retards abusifs** (au-delà de 15 minutes après l'heure de début de l'enseignement) sont considérés comme une absence. Toutefois, lorsque le retard est lié à un événement exceptionnel et indépendant de la volonté de l'étudiant.e, l'enseignant.e en charge du TD peut, sur présentation d'un justificatif par l'étudiant.e, ne pas comptabiliser ce retard abusif comme une absence. En cas de retard abusif, l'enseignant.e en charge du TD est libre d'accepter que l'étudiant.e en question assiste ou non au reste de la séance de TD.

2.4 – Epreuves de remplacement

Des épreuves de remplacement sont organisées en cas de chevauchement entre deux ou plusieurs épreuves concernant des ECUE (éléments d'UE) auxquelles l'étudiant est inscrit dans le cadre de son parcours. Pour en bénéficier, l'étudiant doit déposer une demande écrite auprès du service des examens dont il relève **dans un délai de 8 jours ouvrables** à compter de l'affichage du calendrier de la session.

2.5 – Calendrier et organisation des deux sessions

➤ **La première session**

Elle se déroule sous la forme d'épreuves de contrôle continu, de contrôle terminal, ou dans des combinaisons associant ou non les deux formes de contrôle.

➤ **La deuxième session**

La deuxième session est organisée à l'issue des semestres pairs en juin sauf cas particuliers à étudier lors du vote des calendriers des composantes.

Les convocations aux examens se font par voie d'affichage sur le site Internet de la faculté, ou sur les panneaux situés dans le couloir de la scolarité.

Les résultats sont disponibles individuellement sur le site, **après délibérations du jury.**

L'étudiant n'est pas autorisé à se représenter à des UE ou ECUE validés directement ou par compensation.

2.6 – Report des notes de 1^{ère} session

Pour la deuxième session, l'étudiant choisit les UE ou les ECUE non validés auxquels il se représente et se voit attribuer **la meilleure des deux notes obtenues** (en 1^{ère} ou 2^{ème} session) pour le calcul définitif à l'issue de la deuxième session. La note de première session lui est automatiquement attribuée pour les UE ou ECUE auxquels il ne s'est pas représenté à la deuxième session.

2.7 – Durée de conservation des acquis

Les Unités d'Enseignement (UE) ou Eléments constitutifs d'unités d'enseignement (ECUE) sont capitalisables **sans limitation de durée**, mais en cas d'interruption, puis de reprise d'études, l'étudiant se trouve dans une situation de validation des études antérieures : les règles de prise en compte d'UE ou d'ECUE validés s'appliquent en fonction du parcours visé, de la date de validation de l'UE ou de l'ECUE et de l'éventuelle nécessité d'une actualisation des connaissances.

2.8 – Dispositifs pédagogiques d'accompagnement

Afin de donner un maximum d'efficacité à la deuxième session, un dispositif pédagogique d'accompagnement est mis en place lors de la consultation des copies. De manière générale, il est vivement recommandé aux étudiants ajournés de **prendre connaissance des remarques des enseignants**, et des annotations consignées sur leurs copies. Les dates de consultation des copies, qui ont lieu à l'issue des résultats, sont précisées sur le site Internet et sur les tableaux situés dans le couloir de la scolarité. (Dates de consultation des copies voir ci-après le paragraphe 4.2.6, P. 16).

2.9 – Distinctions (attribution d'une mention - circulaire 2014-0018 du 23/10/2014)

On distinguera la règle de délivrance de la licence, de la note prise en compte pour l'attribution d'une note de mention (NM) qui est calculée suivant la formule :

$$NM = \text{Max} ((S1+S2+...+S6)/6), (S5+S6)/2))$$

(Maximum entre la moyenne des 6 semestres et la moyenne des semestres 5 et 6.)

Si $12 \leq NM < 14$: mention Assez bien

Si $14 \leq NM < 16$: mention Bien

Si $NM \geq 16$: mention Très bien

2.10 – Lutte contre le plagiat

Le Code de la Propriété Intellectuelle (CPI) stipule que, toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur (ou de ses ayants droits ou ayants cause) **est illicite**. Seule la citation est tolérée mais dûment référencée.

Plagier équivaut à recopier sans indiquer ses sources ou à paraphraser des propos sans en indiquer les références dans le corps du texte, en les faisant passer pour siens. Le plagiat est un vol intellectuel et une fraude à un examen universitaire (sanctionnée comme telle).

En cas de reproduction, il convient donc de citer le texte entre guillemets ; en cas de paraphrase, il faut indiquer à la fin du paragraphe la source de l'idée. **(Pour plus de détails :**

<http://www.compilatio.net/fr/prevention/conseils/>).

L'Université Paris-Est Créteil s'est dotée d'un logiciel anti-plagiat utilisable par le biais de sa plateforme EPREL et d'un article figurant dans son règlement intérieur **adopté par le CA de l'université le 10/11/2017- Titre 2, section 1 - art. 27.**

Le plagiat peut donner lieu à une sanction et l'étudiant **traduit devant la commission disciplinaire de l'université**, présidée par un vice-président et composée d'enseignants, d'étudiants et de membres de l'administration, devant laquelle l'étudiant peut être défendu par un élu étudiant de son choix.

Après délibération de la commission, l'étudiant **risque une sanction pouvant aller du zéro jusqu'à une interdiction d'examens ou une exclusion de l'université de quelques mois à plusieurs années.**

Les cours des enseignants et thèses de doctorants diffusés sur le Net **sont protégés par le Code de la Propriété Intellectuelle**. Selon l'article L112-1 du Code de la Propriété Intellectuelle (CPI).

Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction par un art ou un procédé quelconque (Article L 122-4 du CPI).

Des peines peuvent être également prononcées au civil et au pénal. En d'autres termes, **l'étudiant est passible de dommages et intérêts (civil) et jusqu'à deux ans d'emprisonnement et 150 000 € d'amende (pénal)**.

2.11 – Régime Spécial d'Etude (RSE) - régime dérogatoire : modalités pédagogiques spéciales

Le bénéfice du régime spécial d'étude, est accordé en fonction d'une liste établie par **l'Arrêté du 22 janvier 2014 - art. 10 et 12**. Ce régime spécial s'adresse tout particulièrement aux étudiants salariés justifiant d'un emploi d'une durée minimum de 10h00 par semaine qui pourront s'inscrire partiellement ou totalement au contrôle terminal, pour les enseignements auxquels ils ne peuvent assister en raison de leur activité salariée (certificat de travail et tout document justifiant leur situation).

Il en est de même pour l'impossibilité d'être présents aux TD. Pour bénéficier du régime dérogatoire, une demande devra être effectuée **au plus tard trois semaines après le début des cours du semestre**, sauf cas exceptionnel qui sera soumis au responsable pédagogique de la licence.

2.12 – Allègement de formation

Les étudiants peuvent bénéficier d'un allègement de formation en fonction des diplômes obtenus antérieurement selon une grille d'allègement approuvée par l'université. Lorsque les étudiants bénéficient d'un allègement de formation la note de 10 leur est attribuée.

La demande, dûment justifiée, devra être déposée au service de la scolarité de l'UFR, **au plus tard trois semaines après le début des enseignements**.

Valorisation d'un engagement

Le décret du 10 mai 2017 (n°2017-962) permet que « *les compétences acquises par un étudiant dans le cadre de son activité salariée ou bénévole peuvent être valorisées au sein de son parcours de formation* ». Pour ce faire, tout étudiant de l'UFR SESS-STAPS peut solliciter une demande de validation d'ECUE par le biais d'une notation correspondant à la remise d'un rapport écrit décrivant et analysant l'expérience acquise.

Critères d'éligibilité :

- être étudiant inscrit dans une formation de l'UFR SESS-STAPS
- avoir un engagement significatif et continu dans une activité salariée ou bénévole **en lien avec les objectifs pédagogiques du diplôme** visé (l'engagement « significatif et continu » sera mesuré sur la base d'un équivalent temps évalué entre 25 et 30 heures par ECTS)
- avoir déposé une demande de valorisation de l'engagement auprès de la scolarité concernée dans les trois semaines suivant le début des enseignements

Mode de décision :

- Le responsable de diplôme, après consultation de son équipe pédagogique, évalue l'éligibilité de la demande, définit le mode de validation, ainsi que l'ECUE ou les ECUE concernés. Il formalise sa décision sous forme d'un contrat d'étude remis à l'étudiant et à la scolarité.
- Par cette procédure, l'étudiant peut se voir valider, selon l'importance de ses engagements, entre 1 et 9 ECTS.
- Le responsable de diplôme est chargé, en lien avec son équipe pédagogique, de définir les critères de validation et d'évaluer le travail fourni.

2.13 – Dispositifs d'accueil et d'intégration spécifiques à la mobilité internationale **Etudiants en programmes d'échanges internationaux**

Les étudiants originaires de pays européens qui suivent des cours pour un ou plusieurs semestres à l'UFR SESS-STAPS doivent prendre contact avec le service chargé des Relations Internationales à l'UFR SESS. Toutes les informations utiles sur ces programmes, (notamment les aides financières proposées...) peuvent être consultées sur la page web de l'université :

www.u-pec.fr

rubrique : UFR SESS-STAPS

rubrique : International.

Ces étudiants sont susceptibles de recevoir une évaluation spécifique. Pour cela, ils doivent pour chaque cours suivi, rencontrer le professeur responsable et convenir avec lui du mode d'évaluation. Ils peuvent aussi choisir de partager le même type d'évaluation que tous les étudiants. Dans ce cas, les mêmes critères leur seront appliqués.

De nombreuses opportunités à l'étranger sont également offertes aux étudiants pour :

- Partir en Europe avec le programme ERASMUS (auprès des universités partenaires de l'UFR SESS-STAPS)
- Etudier au Canada avec le programme BCI
- Découvrir les Etats-Unis avec le programme MICEFA
- Effectuer un stage dans le monde entier
- Acquérir une expérience professionnelle internationale dans le cadre d'un assistantat de langue.

Contact et informations à l'UFR SESS-STAPS :

Alina CORNEA-PECHEREAU

Bureau 605 - 01 45 17 44 75

adresse mail : alina.cornea-pechereau@u-pec.fr

2.14 – Règles de la communication par mail

Communication par courrier électronique : règles de forme

Lorsque vous envoyez un mail, vous demandez une information, un renseignement à une *personne* par courrier électronique. **Il convient donc de respecter les règles de forme suivantes :**

« *Bonjour Madame / Monsieur (précisez le nom),*

Je souhaiterais s'il vous plait savoir (pourquoi j'écris)...

Pas d'abréviation, des majuscules pour débiter et de la ponctuation.

Bien cordialement,

Prénom + Nom + Groupe »

Avant envoi, vous veillerez à relire votre message pour éliminer les abréviations et les erreurs d'orthographe.

S'organiser pour une efficacité optimale : étudiant-délégué de groupe

Objectif : ne pas être « noyé » sous les mails...

- Choisir avec chaque délégué de groupe le jour d'envoi des mails ;

- Ecrire ses questions à son délégué de groupe – qui centralise toutes les demandes du groupe ;

- Le délégué écrit à l'enseignant ou à la scolarité (et met le responsable L1 – Michaël Bigay en copie) ;

- L'enseignant répond au délégué.

Communication aller : Etudiant > Délégué de groupe > Enseignant ou scolarité (+ M. Bigay)

Communication retour : Enseignant ou scolarité > Délégué de groupe > Etudiants

Toute information peut ainsi être utile à tout le groupe.

Pas de mails le week-end : disciplinons-nous et écrivons du lundi au samedi (12h).

- **Les urgences :**

Les urgences, par définition, ne concernent pas les notes, les salles, les horaires, les adresses les lieux de cours...

Mais ce qui est vital, et relève de l'hébergement d'urgence, de la santé, des accidents de la vie, des faits de violence (...):

- **Écrire un mail mentionnant le caractère urgent, conjointement à M. Lacroix (directeur du département SESS), à M. Alix (directeur des études pour SESS) et M. Bigay (responsable de la L1).**
- **Prévenir M. Bigay.**

- **Contacts utiles**

Pour rappel :

- Tous les mails des interlocuteurs **enseignants et administratifs** de l'UPEC se composent ainsi : prenom.nom@u-pec.fr
- Tous les mails des interlocuteurs **étudiants** de l'UPEC se composent ainsi : prenom.nom@etu.u-pec.fr

Listes des contacts utiles :

Sébastien Lacroix (directeur du département SESS) : sebastien.lacroix@u-pec.fr

Sébastien A. Alix (directeur des études du département SESS) : sebastien-akira.alix@u-pec.fr

Michaël Bigay (responsable de la L1 SESS) : michael.bigay@u-pec.fr

II. / LA LICENCE SCIENCES DE L'EDUCATION A L'UPEC

3. LES MODALITES D'INSCRIPTION PEDAGOGIQUE

La **réunion de prérentrée** obligatoire se tiendra
le lundi 4 septembre 2023 à 10h30
en amphi A2 Campus Boule
(Faculté de Droit 83-85, avenue du général de Gaulle à Créteil)
(Métro Créteil l'Echat ligne 8)

Reprise des cours
TD MTU le jeudi 7 ou le vendredi 8 septembre
Les CM pourront débuter dès la semaine 36

lundi 11 septembre selon emplois du temps mis en ligne :

[Licence 1 Sciences de l'Éducation : informations scolarité - Sciences de l'éducation, sciences sociales et Staps \(u-pec.fr\)](https://www.upec.fr/formation/licence-1-sciences-de-l-education-informations-scolaire-sciences-de-l-education-sciences-sociales-et-staps)

Les modalités pour l'**inscription pédagogique** seront communiquées
lors de la réunion de rentrée du 4 septembre
Elle s'effectuera en ligne sur l'espace e- campus à l'adresse suivante :
<https://e-campus.u-pec.fr/upecnumerique/>

Il y a 11 groupes au total en L1 :

Parcours EE : groupes EE1 à EE9 (dont 2 groupes à Sénart : EE8 et EE9)

Parcours ISIF : groupes ISIF1 et ISIF2

NB : le nombre de places est limité dans chaque groupe.

Les demandes d'inscription en régime dérogatoire se dérouleront **dès la reprise des cours de chaque semestre** et au plus tard 3 semaines après cette reprise.
Soit du 11 septembre 2023 au 2 octobre 2023 inclus puis, du 15 janvier 2024 au 5 février 2024 inclus.

Les délais sont de rigueur

4. S'INFORMER, SUIVRE ET VIVRE SA SCOLARITE

4.1 – Le calendrier de la licence 2023/2024

➤ 4.1.1- Plannings des 1^{er} et 2nd semestres : dates de congés, périodes d'examens.

PLANNING DU 1^{ER} SEMESTRE (Semestre 1)

Semaine 36	du	lundi 04 septembre	au	samedi 09 septembre 2023
Semaine 37	du	lundi 11 septembre	au	samedi 16 septembre 2023
Semaine 38	du	lundi 18 septembre	au	samedi 23 septembre 2023
Semaine 39	du	lundi 25 septembre	au	samedi 30 septembre 2023
Semaine 40	du	lundi 02 octobre	au	samedi 07 octobre 2023
Semaine 41	du	lundi 09 octobre	au	samedi 14 octobre 2023
Semaine 42	du	lundi 16 octobre	au	samedi 21 octobre 2023
Semaine 43	du	lundi 23 octobre	au	samedi 28 octobre 2023

Semaine 44 **CONGÉS D'AUTOMNE**

Semaine 45	du	lundi 06 novembre	au	vendredi 10 novembre 2023
Semaine 46	du	lundi 13 novembre	au	samedi 18 novembre 2023
Semaine 47	du	lundi 20 novembre	au	samedi 25 novembre 2023
Semaine 48	du	lundi 27 novembre	au	samedi 02 décembre 2023
Semaine 49	du	lundi 04 décembre	au	samedi 09 décembre 2023
Semaine 50	du	lundi 11 décembre	au	samedi 16 décembre 2023

+ Révisions

CONGÉS DE FIN D'ANNEE

Du Vendredi 22/12 soir au lundi 8/01/2024 matin

EXAMENS du 1er SEMESTRE

Semaine 51 puis semaine 2

JURY/RESULTATS DU PREMIER SEMESTRE

En semaine 6

CONSULTATIONS DES COPIES PARTIELS

Après le jury

PLANNING DU 2^{ème} SEMESTRE (Semestre 2)

Semaine 03	du	lundi 15 janvier	au	samedi 20 janvier 2024
Semaine 04	du	lundi 22 janvier	au	samedi 27 janvier 2024
Semaine 05	du	lundi 29 janvier	au	samedi 03 février 2024
Semaine 06	du	lundi 05 février	au	samedi 10 février 2024
Semaine 07	du	lundi 12 février	au	samedi 17 février 2024

Semaine 08 **CONGÉS D'HIVER**

Semaine 09	du	lundi 26 février	au	samedi 2 mars 2024
Semaine 10	du	lundi 04 mars	au	samedi 09 mars 2024
Semaine 11	du	lundi 11 mars	au	samedi 16 mars 2024
Semaine 12	du	lundi 18 mars	au	samedi 23 mars 2024
Semaine 13	du	lundi 25 mars	au	samedi 30 mars 2024
Semaine 14	du	mardi 02 avril	au	samedi 06 avril 2024

Semaine 15 **CONGÉS DE PRINTEMPS**

Semaine 16	du	lundi 15 avril	au	samedi 20 avril 2024
Semaine 17	du	lundi 22 avril	au	samedi 27 avril 2024
Semaine 18	Révisions			

EXAMENS du 2nd SEMESTRE

Semaine 19 et semaine 20

JURY/ RESULTATS DU SECOND SEMESTRE

En semaine 23

CONSULTATIONS DES COPIES PARTIELS

Après le jury

SESSION RATTRAPAGE, POUR LES PREMIER ET SECOND SEMESTRES

Semaines 25, 26 et 27

JURY/ RESULTATS DE RATTRAPAGE

Semaine 28

4.2 – S’informer, suivre et vivre sa scolarité à l’UPEC

➤ 4.2.1- Coordonnées et horaires d’accueil du service de la scolarité.

Pour toute demande administrative, les étudiants peuvent s’adresser à leur gestionnaire de scolarité **au 6^{ème} étage bureau 615** auprès de :

Nathalie Génier-Rahmé : nathalie.genier-rahme@u-pec.fr

ou en appelant le 01.45.17.44.09

HORAIRES D'ACCUEIL DES ETUDIANTS PAR LA SCOLARITE (Sous réserve de modifications)

LUNDI	Travail à distance	
MARDI	8h45 - 12h45	14h- 16h30
MERCREDI	Fermé	14h- 16h30
JEUDI	8h45 - 12h45	14h- 16h30
VENDREDI	8h45 - 12h45	Fermé

En période de rentrée
le bureau est ouvert tous les jours de 9h à 12h30 et de 14h à 16h00.

Adresse postale de la scolarité

Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC)
UFR SESS-STAPS
Bâtiment La Pyramide - Bureau 615
80, avenue du Général de Gaulle
94009 CRETEIL CEDEX

➤ 4.2.2- Coordonnées du responsable pédagogique de la licence 1

Responsable pédagogique de la L1 :
Michaël Bigay: michael.bigay@u-pec.fr

➤ 4.2.3- Informations sur l’organisation de la scolarité des étudiants : affichage mural et information en ligne : planning de cours, numéros des salles de cours.

Les étudiants peuvent prendre connaissance de toute information concernant l’organisation de leur scolarité en **consultant quotidiennement** la page scolarité figurant en ligne et/ou l’affichage sur le tableau réservé à la Licence 1 dans le couloir du 6^{ème} étage pour des informations sûres : l’emploi du temps, l’absence des enseignants, le déplacement ou le report de cours, les modifications d’emplois du temps....

Pour consulter ces informations en ligne :
Site de l’université (www.u-pec.fr).

Cliquez ensuite sur **Facultés Ecoles et instituts** et choisissez
UFR Sciences de l’éducation, sciences sociales et STAPS.

Puis, dans l’onglet **Scolarité** cliquez sur **Licence SESS** et enfin sur **L1 SESS.**
<http://sess-staps.u-pec.fr/scolarite/licence-sess/l1-sess/>

Cette page consacrée à la licence est mise à jour en permanence et en temps réel, il est important de la consulter quotidiennement (en particulier lorsqu’un cours débute à 8h).

Les emplois du temps seront mis en ligne sur le site internet début septembre.

Consultez le fichier PDF « Emploi du temps » dans la rubrique « Documents utiles » sur la page « Scolarité » dans la marge à droite, en bas. (Cf. capture d'écran ci-dessous).

NB : les semaines qui sont indiquées dans l'emploi du temps sont les semaines du calendrier civil.

En Licence 1^{ère} année Sciences de l'éducation, il y a 11 groupes. Le choix du groupe se fait lors de l'inscription pédagogique, dans la limite des places disponibles dans chaque groupe.

Parcours Education Enseignement : EE1 à EE9 (EE8 et EE9 étant les groupes « Sénart »).

Parcours Intervention Sociale Insertion Formation : ISIF1 ou ISIF2



- CONTACTS
- DEUST
- LICENCE SESS
- L1 SESS
- L2 SESS
- L3 SESS
- L'pro Intervention sociale
- LICENCES STAPS
- MASTERS SESS
- MASTERS STAPS
- CALENDRIER DE RENTRÉE
- EXAMENS

ACCUEIL PR > SCOLARITÉ > LICENCE SESS > L1 SESS

SCOLARITÉ

LICENCE 1 SCIENCES DE L'ÉDUCATION : INFORMATIONS SCOLARITÉ

S'abonner au flux RSS

Informations sur la rentrée 2021

21 juillet 2021 - 30 septembre 2021

Résultats de la session de rattrapage

16 juillet 2021 - 30 septembre 2021

Reinscriptions administratives 2021-2022

6 juillet 2021 - 23 juillet 2021

Explications rattrapages

21 juin 2021 - 30 septembre 2021

Résultats semestre 2

10 juin 2021 - 30 septembre 2021



CONTACTS ET HORAIRES

Nathalie Génier-Rahmé
01 45 17 44 09
nathalie.genier-rahme@u-pec.fr
Bureau 6-15

Horaires d'ouverture :
Lundi : 8h45-12h45 et 14h-16h30
Mardi : 8h45-12h45
Mercredi : 14h-16h30
Jeudi : 8h45-12h45
Vendredi : 8h45-12h45

NOTES ET RÉSULTATS



Consulter vos résultats en ligne
-> Consulter vos notes sur E-Campus

DOCUMENTS UTILES

- > Livret étudiant L1 SE - 2020-2021
- > Livret étudiant L1 SE parcours ProPulse - 2020-2021
- > Emploi du temps_semestre_2_2020-2021 - version du 29/03 (sous réserve de modifications)
Les salles de cours sont consultables via le logiciel ADE (salles réservées au funet à mesure).
- > Emploi du temps - du groupe ProPulse
- > Tutoriel consultation des salles sur ADE
- > Abréviations utilisées dans ADE

Emploi du temps du semestre

Consultation des salles

SALLES DE COURS



- > Consulter vos salles de cours sur ADE
- > Liste étudiants par groupe EE
- > Liste étudiants par groupe ISIF (vous devez avoir effectué votre inscription pédagogique pour figurer dans ces listes)

Attention : Les amphithéâtres et les salles de cours ne sont pas indiqués directement dans l'emploi du temps mais consultables en ligne via le logiciel ADE.

**Pour consulter le numéro des salles de cours en ligne via ADE :
Vous cliquerez sur le lien orange « Consultez votre emploi du temps en ligne ».**

<https://ade.u-pec.fr/direct/>
Utilisateur : sess_staps_web
Mot de passe : (néant)
[OK]
Choisir : « Projet 2023-2024 »

Développer l'arborescence :

Groupes > UFR SESS > A – SESS FORMATION INITIALE > Licence 1 Sciences de l'Éducation – Formation initiale >

Il n'y a pas d'amphithéâtre à la pyramide. Les cours magistraux se tiennent donc dans les différents sites de l'UPEC. Sauf exceptions, les TD se déroulent dans les salles de la pyramide. Le 1^{er} chiffre du numéro de la salle correspond à l'étage : exemple salle 306 : salle située au 3^{ème} étage de la Pyramide.

➤ **4.2.4 – Remise des travaux aux enseignants**

Les **dossiers, rapports, notes de synthèse, fiches de lecture**, devront être remis à l'enseignant lui-même pour les différentes sessions. **Pour la session de juin**, les étudiants concernés doivent prendre contact **dès l'affichage des résultats** avec l'enseignant de leur(s) TD(s) pour définir ce qu'ils auront à valider.

Les étudiants en **régime dérogatoire** doivent **OBLIGATOIREMENT** prendre contact avec les enseignants au cours des trois semaines qui suivent le début des cours.

Chaque enseignant possède un casier situé au 7^{ème} étage dans la salle des professeurs (salle 704). Tout document à remettre à un enseignant doit être déposé dans son casier. **Aucun dossier ne sera accepté à la scolarité.**

➤ **4.2.5 – Les examens**

Les calendriers détaillés des examens sont communiqués par voie d'affichage 15 jours avant le début des épreuves.

La **charte des examens**, disponible sur le site Internet de l'université informe des règles, votées par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU), auxquelles les étudiants doivent se soumettre.

Les étudiants en situation de handicap bénéficient d'un temps majoré pour les examens sous certaines conditions. Ils doivent se faire connaître dès le début de l'année, ou dès que possible en cas d'accident en cours d'année, auprès de la Cellule handicap : <https://www.u-pec.fr/fr/vie-de-campus/etudes-et-handicap> et en informer la scolarité au minimum 15 jours avant le début des épreuves.

➤ **4.2.6 – Proclamation des résultats des examens**

A l'issue de la commission de jury, **les résultats des examens** sont mis en ligne sur le site Internet de l'UPEC, via l'espace e-campus. Aucun résultat n'est transmis par téléphone. Des relevés de notes individuels sont alors disponibles à la scolarité ou au bureau d'accueil. Ces relevés de notes sont à retirer sur présentation de la carte d'étudiant et à conserver comme des diplômes ; **aucun duplicata ne sera fourni**. Ils peuvent être confiés à une autre personne si celle-ci est munie d'une procuration et de la carte d'étudiant.

Lecture des résultats :

ADM : Admis / L'élément est validé par une note ≥ 10 .

VAL : Validé / L'élément est validé par compensation.

AJ : Ajourné / Note < 10 / L'élément n'est pas validé.

DEF : Défaillant / Vous avez été absent à au moins un partiel. Ce défaillant empêche le calcul du semestre.

AJAP : Ajourné mais Autorisé à Poursuivre. Un des 2 semestres est ADMIS ; l'autre semestre est au minimum à 8/20.

La consultation des copies et l'accompagnement pédagogique se déroulent après les jurys de chaque semestre. Aucune consultation de copies ne pourra avoir lieu en dehors de ces périodes.

Concernant les réclamations (erreurs de notes, oublis de notes...) **un délai règlementaire est indiqué sur les fiches de réclamation. Au-delà de ce délai aucune réclamation ne pourra être prise en compte.**

4.3 Vivre sa scolarité : Les services à la disposition des étudiants

Les étudiants peuvent avoir accès à **une salle de documentation** située au 6^{ème} étage (salle n°604) contenant 18 places dont l'aménagement favorise la convivialité. Cette salle est ouverte du lundi au mercredi de 13h10 à 17h et le jeudi de 8h50 à 12h et de 12h45 à 17h,

De nombreux ouvrages sont en accès libre : ouvrages théoriques des fondamentaux des Sciences de l'éducation, des ouvrages thématiques ainsi que des périodiques. Un espace multimédia avec des ressources

à vocation pédagogique sont à la disposition des étudiants : ordinateurs fixes et portables avec Wifi. Un scan peut également être utilisé en libre-service.

Afin de se projeter de manière constructive vers leur avenir professionnel, les étudiants peuvent bénéficier d'un accompagnement individualisé sur rendez-vous.

Pour tout renseignement ou prise de rendez-vous, contacter la personne responsable de la salle 604 au
01-45-17-44-38

D'autres salles sont à la disposition des étudiants à La Pyramide :

Des salles mutualisées au 2^{ème} étage avec l'institut d'Ergothérapie sont accessibles à l'ensemble des étudiants de la Pyramide :

Salle 214 : salle informatique en libre-service accessible sur présentation de la carte d'étudiant.

Salle 215 : 1 salle informatique équipée de 10 postes de travail

Salle 215 bis : salle de travail comprenant 20 places

Pour la restauration deux options sont offertes aux étudiants :

- **Salle 228** : le foyer étudiant équipé d'un micro-ondes est à la disposition des étudiants du département SESS.

- **le restaurant universitaire de l'UFR de Droit** situé 83-85 avenue du Général de Gaulle (Voir plan page 20). Ouvert aux étudiants de SESS, le temps de trajet est d'environ 5 minutes à pied depuis La Pyramide. Le repas coûte 3.25 € et peut être réglé par la carte IZLY ou depuis un Smartphone.

4.4 - Vie universitaire et règlement intérieur (adopté par le Conseil d'Administration de l'université le 10/11/2017)

➤ 4.4.1 - Vie universitaire : comportement général (Titre 2 - Section 1 - Article 20)

Les usagers doivent adopter un comportement respectueux d'autrui et conforme aux usages. (...) **et ne doit pas être de nature à créer une perturbation** dans le déroulement des activités d'enseignement et de recherche.

➤ 4.4.2 - Ordre intérieur : Usage des moyens de communication (Titre 2 - Section 2 - Article 26)

L'usage des moyens de communication, transmission et réception ne doit pas porter atteinte au fonctionnement de l'université.

➤ 4.4.3 - Discipline universitaire : Dispositions générales et procédure disciplinaire à l'égard des usagers (Titre 2 - Section 3 - Articles 29 et 30)

Tout manquement aux dispositions du règlement intérieur est susceptible de justifier la mise en œuvre d'une procédure disciplinaire. (...). En fonction de la gravité des faits, les sanctions disciplinaires applicables aux usagers sont les suivantes : l'avertissement, le blâme, l'exclusion temporaire pour une durée maximale de 5 ans ou l'exclusion définitive de l'université. Le prononcé d'une sanction peut s'accompagner, selon le cas, de la nullité de l'inscription ou de la nullité de l'épreuve correspondant à la fraude ou à la tentative de fraude voire, pour l'usager concerné, de la nullité du groupe d'épreuves ou de la session d'examen.

4.5 Contacter les enseignants de la licence

Chaque enseignant en poste possède un **bureau situé au 7^{ème} étage** ainsi qu'un casier dans la salle des professeurs (salle 704). Les noms sont indiqués sur chaque casier. Les enseignants vacataires possèdent un **casier** dans la salle des professeurs. La transmission de leurs coordonnées aux étudiants relève de leur décision.

ACOTCHOU Florent	florent.acotchou@u-pec.fr		
ALLEN Adriana	adriana.allen@u-pec.fr		
ALIX Sébastien-Akira	sebastien-akira.alix@u-pec.fr		
ALONSO Begoña	begona.alonso-fernandez@u-pec.fr		
AMACH Lyssia	farida.amach@u-pec.fr		
ANANI Fatima	fatima.anani@u-pec.fr		
ARGOUD Dominique	argoud@u-pec.fr		
BATIGA Adrien-Paul	adrien-paul.batiga@u-pec.fr		
BIGAY Michael	michael.bigay@u-pec.fr		
COSSEE Claire	claire.cossee@u-pec.fr		
DA SILVA Adélaïde	adelaide.dasilva@u-pec.fr		
FRETIGNE Cédric	cedric.fretigne@u-pec.fr		
JAUNET Christophe	christophe.jaunet@u-pec.fr		
KILIC Aksel	aksel.kilic@u-pec.fr		
LACROIX Sébastien	sebastien.lacroix@u-pec.fr		
LAFONT Pascal	pascal.lafont@u-pec.fr		
LARGILLIERE Cindy	cindy.largilliere@u-pec.fr		
MEKHTOUB Nadia	nadia.mekhtoub@u-pec.fr		
MONTANDON Frédérique	frederique.montandon@u-pec.fr		
NIGUES Emmanuelle	niques-pec.fr		
OLLER Anne-Claudine	anne-claudine.oller-naudet@u-pec.fr		
SAGUER Rachid	rachid.saguer@u-pec.fr		
SAVARD Nathalie	nathalie.savard@u-pec.fr		
VENTURA Chantal	chantal.ventura@u-pec.fr		
VILLEZ Marion	marion.villez@u-pec.fr		
ZILBERSCHLAG Alain	alain.zilberschlag@u-pec.fr		

4.6 S'orienter à l'Université Paris Est Créteil (UPEC)

Le SIOE (Service des Inscriptions et Organisation des Etudes est situé sur le campus centre, au 61, avenue du Général de Gaulle métro Créteil Université, bâtiment I1 rez-de-chaussée). Il délivre lors de l'inscription administrative, en début d'année, des certificats de scolarité. **(Pensez à en faire des photocopies).**

Le service des bourses (01.45.17.12.43/6529), ainsi que le service des diplômes (01.45.17.12.47/12.42) font partie du SIOE.

La bibliothèque universitaire du Campus centre est située au 61 avenue du Général de Gaulle en face du bâtiment T.

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Voir le calendrier des samedis sur le site internet de l'université.

CONTACTS

Horaires et conditions d'accès	01 45 17 70 19 01 45 17 70 12 bibcmc@u-pec.fr
Documentation services proposés	01 45 17 70 31 01 45 17 70 39 bibcmc@u-pec.fr
L'emprunt et le retour des documents	01 45 17 70 16 01 45 17 70 12 pret-cmc@u-pec.fr
Le service du Prêt entre Bibliothèques	01 45 17 70 28 pebcmc@u-pec.fr
Le dépôt et la consultation des thèses	01 45 17 70 28 these-cmc@u-pec.fr

Le service culture et vie de l'étudiant propose des services concernant le logement, les emplois, les stages, les jobs, l'action sociale, la culture. Ce service est situé au 61 avenue du Général de Gaulle, métro Créteil Université, bâtiment I3 au 1^{er} étage.

Contact : vie-etu@u-pec.fr

Le Service Universitaire d'Activités Physiques et Sportives SUAPS

(61 avenue du Général de Gaulle métro Créteil Université Bât I3 - 1er étage - Locaux du service culture et vie de l'étudiant) propose plus de 30 activités physiques, sportives et artistiques.

Contact : 01 45 17 13 84 - suaps@u-pec.fr

Plan de l'université



Faculté d'administration
et échanges internationaux Bât. T

Faculté des lettres, langues
et sciences humaines Bât. I

Faculté des sciences et technologie Bât. P

Institut de préparation
à l'administration générale Bât. T

IUT de Crétail-Vitry Bât. L

Présidence et services centraux Bât. I

 Accueil

 Amphithéâtre

Plan d'accès aux différents sites



UPEC
UNIVERSITÉ
PARIS-EST CRÉTEIL
VAL DE MARNE
Connaissance - Action

**CARTE DES CAMPUS
DE CRÉTEIL**

MÉTRO

GARE

BUS

ARRÊT

5. LE PROGRAMME DE LA LICENCE : UE ET ECUE

SEMESTRE 1

UE 1 – Maîtriser les savoirs fondamentaux en S.H.S.

ECUE 1.1 Introduction aux sciences de l'éducation	16 CM – 20 TD	5 ECTS (coefficient 5)
ECUE 1.2 Introduction à la sociologie	16 CM – 20 TD	5 ECTS (coefficient 5)
ECUE 1.3 Introduction à la psychologie	16 CM – 20 TD	5 ECTS (coefficient 5)

UE 2 – Savoir travailler en autonomie

ECUE 2.1 Méthodologie du travail universitaire	20TD	2 ECTS (coefficient 2)
ECUE 2.2 Méthodes de recherches documentaires	24 TD	2 ECTS (coefficient 2)
ECUE 2.3 Découvertes des milieux professionnels	12 TD	2 ECTS (coefficient 2)

UE 3 – Savoir s'exprimer et communiquer

ECUE 3.1 Expression écrite et orale	20 TD	3 ECTS (coefficient 3)
ECUE 3.2 Langues étrangères : anglais ou espagnol	24 TD	3 ECTS (coefficient 3)
ECUE 3.3 TICE	24 TD	3 ECTS (coefficient 3)

TOTAL	232 heures	30 ECTS
--------------	-------------------	----------------

SEMESTRE 2

UE 4 - Maîtriser les savoirs fondamentaux en S.H.S. II

ECUE 4.1 Histoire des idées éducatives	14 CM – 18 TD	5 ECTS (coefficient 5)
ECUE 4.2 Sociologie contemporaine	14 CM – 18 TD	5 ECTS (coefficient 5)
ECUE 4.3 Enfance Jeunesse	14 CM – 18 TD	5 ECTS (coefficient 5)

UE 5 – Connaître l'environnement professionnel

ECUE 5.1 Parcours professionnel personnalisé	24 TD	3 ECTS (coefficient 3)
ECUE 5.2 Connaissances spécialisées	30 CM	3 ECTS (coefficient 3)

UE 6 - Savoir s'exprimer et communiquer II

ECUE 6.1 Expression écrite et orale	20 TD	2 ECTS (coefficient 2)
ECUE 6.2 Langues étrangères : anglais/espagnol	24 TD	2 ECTS (coefficient 2)
ECUE 6.3 Pratique de communication	20 TD	2 ECTS (coefficient 2)
ECUE 6.4 Techniques de recueil de données	20 TD	3 ECTS (coefficient 3)

TOTAL	234 heures	30 ECTS
--------------	-------------------	----------------

PREMIER SEMESTRE

- S1 -

- **UE 1 : Maîtriser les savoirs fondamentaux en S.H.S**
- **UE 2 : Savoir travailler en autonomie**
- **UE 3 : Savoir s'exprimer et communiquer**

Enseignant responsable : Pascal Lafont

Nombre d'heures : 16h CM
20h TD

Intervenants pédagogiques : Fatima Anani, Florent Acotchou, Chantal Ventura, Sandrine Deulceux, Noura Kaakour, Pascal Lafont

CONTENU

Cet enseignement a pour vocation à aborder les fondements épistémologiques d'une discipline universitaire plurielle en analysant les questions d'identité, de constances et de variations dans la construction des sciences de l'éducation et de la formation. Puis, à la lumière des questions vives de société, les thématiques telles que « savoir, apprentissage et didactiques », « diversité de l'école », « les acteurs : Ecole, Famille, Entreprise », « Démocratisation et politiques éducatives », « Pratiques d'enseignement et de formation », seront travaillées en vue d'objectiver et d'alimenter la réflexion individuelle et collective.

BIBLIOGRAPHIE

- Albero, B. (2019a). Les sciences de l'éducation : champ, section ou discipline ? Dans C. Delory-Momberger et B. Mabillon-Bonfils, *À quoi servent les sciences de l'éducation ?* (pp. 15-27). ESF.
- Charlot, B. (1995). *Les sciences de l'éducation, un enjeu, un défi*. ESF
- Durkheim, E. (1^{ère} édition, 1922). *Education et sociologie*. PUF.
- Guibert, P. (2021) (Dir.) *Manuel de sciences de l'éducation et de la formation*. De boeck Supérieur.
- Malet, R. (2017). « From science to Sciences de l'Éducation in France: Past and present in the construction of a discipline ». Dans G. Whitty et J. Furlong (Eds.), *Knowledge and the study of education: An international exploration* (pp. 61-73). Didcot : Symposium.
- Mialaret, G. (2016). Les origines et l'évolution des sciences de l'éducation en pays francophones. *Les Sciences de l'éducation – Pour l'Ère nouvelle*, 49(3), 53-69
- Mialaret, G. (2017). *Les Sciences de l'Education*. Presses Universitaires de France.

Bien d'autres références bibliographiques seront indiquées tout au long de cet enseignement tant en CM qu'en TD. Par ailleurs, l'ensemble des éléments de cours utilisés en CM ainsi que les textes étudiés en TD seront mis en ligne sur EPREL (pour tous les étudiants, AJAP, régime dérogatoire, rattrapage). Des informations complémentaires pourront également être envoyées via EPREL. Il est donc nécessaire de consulter EPREL et la messagerie UPEC régulièrement.

Modalités d'évaluation : ECTS : 5 Coefficient : 5

Régime général :

Contrôle Terminal (partiel) : 1 production écrite individuelle (40%).

Contrôles continus : 1 production écrite collective (30%) et 1 production orale (30% de la note).

Régime dérogatoire :

Pendant la session d'examens de janvier : devoir écrit à rendre.

Rattrapage :

Pendant session d'examens de juin : épreuve sur table de 1h30.

Enseignant responsable :
Anne-Claudine Oller

Nombre d'heures :
16h CM 20h TD

CONTENU

L'objectif de ce cours est d'analyser, à l'aide du regard sociologique, des situations du quotidien. Les étudiant.es seront ainsi amené.es à déconstruire les discours de sens commun afin de saisir en quoi « tout est social » et « tout est sociologisable ». Cet enseignement permettra également aux étudiant.es d'appréhender les « grandes » variables sociologiques et de saisir en quoi elles permettent de comprendre le monde social.

BIBLIOGRAPHIE

Lallement Michel, 2017 (5^{ème} ed.)- *Histoire des idées sociologiques. Tome 1: Des origines à Weber*, Paris : Armand Colin .

Lallement Michel, 2017 (5^{ème} ed.)- *Histoire des idées sociologiques. Tome 2: De Parsons aux contemporains*, Paris : Armand Colin.

Lebaron Frédéric, 2014- *35 grandes notions de la sociologie*, Paris : Dunod.

Lebaron Frédéric, Gaubert Christophe, Pouly Marie-Pierre, 2013- *Manuel visuel de sociologie*, Paris : Dunod.

Lemieux Cyril, 2010- *La sociologie sur le vif*, Paris : Presses de l'école des Mines.

RESSOURCES EN LIGNE

Tout au long du semestre un certain nombre de documents seront mis en ligne sur la plateforme numérique. Ils constituent des supports indispensables à la bonne réussite de cet enseignement.

Modalités d'évaluation : ECTS : 5 Coefficient : 5

Régime général :

100% contrôle continu : 3 écrits

Régime dérogatoire :

Pendant la session d'examens de janvier :

Epreuve sur table de 2 heures qui s'appuiera sur les connaissances du CM. L'épreuve consistera à répondre à 2 questions de cours puis à rédiger une synthèse de connaissances. Précision : Les étudiant.e.s en régime dérogatoire sont fortement invité.es à prendre connaissance des ressources qui seront déposées sur la plateforme de cours en ligne.

Rattrapage :

Pendant session d'examens de juin :
Epreuve sur table de 1h30

Enseignant responsable : Nathalie Savard
Intervenants TD: Sara Maraval, Letitia Trifanescu, Maité Berges, Adriana Tobos, Linda Nabhan

Nombre d'heures : **16h CM**
20h TD

CONTENUS

Ce cours constitue une introduction à la psychologie du développement de l'enfant et de l'adolescent. Après un rapide historique du contexte dans lequel s'inscrit la psychologie du développement, le cours présente les grandes étapes du développement de l'enfant et les notions spécifiques à ce domaine (notion de développement, de maturation, d'innéité, de stades, de continuité et de discontinuité développementale) à partir des travaux précurseurs de Freud, Piaget, Wallon et Vygotski.

BIBLIOGRAPHIE

Freud, S. (2001). *Introduction à la psychanalyse*. Payot.
Piaget, J. (2012). *La psychologie de l'intelligence*. Armand Colin.
Vygotski, L. (2013). *Pensée et langage*. La dispute.
Wallon, H. (2012). *L'évolution psychologique de l'enfant*. Armand Colin.

Modalités d'évaluation : ECTS : 5 Coefficient : 5

Régime général :

100 % des contrôles continus : 3 écrits (75% de la note) / oral tout au long du semestre (25% de la note)

Régime dérogatoire :

Pendant la session d'examens de janvier :
Epreuve sur table de 1h30

Rattrapage :

Pendant session d'examens de juin :
Epreuve sur table de 1h30

CONTENUS

Ce cours vise à aider l'étudiant.e à devenir autonome, organisé.e, plus conscient de la qualité de son travail, et plus engagé.e dans son propre apprentissage.

- Individualisation des parcours universitaires afin d'améliorer l'accueil et la réussite d'une diversité de publics aux contraintes et aux besoins spécifiques (adultes en reprise d'étude, étudiants ERASMUS, étudiants salariés en régime dérogatoire ou AJAP...)
- Accueil, orientation et information ponctuelle des étudiant.es.
- Transmission des bases méthodologiques de travail requises à l'Université.
- Travailler la motivation à travers des échanges réguliers avec les enseignants référents.

Le premier cours de 4 heures sera organisé sur une demi-journée obligatoire durant laquelle les enseignants présenteront l'université, le département de sciences de l'éducation, la licence, les ressources numériques de l'UPEC, le site ADE (programmation des salles de cours) et le contenu de l'enseignement MTU : objectifs, intitulé de la séquence, séances, modalités organisationnelles et évaluation.

COMPETENCES VISEES

- Organisation du travail de l'étudiant.
- Être responsable.
- Construire son parcours de façon autonome pour progresser.
- Caractériser et valoriser son identité, ses compétences et son projet professionnel en fonction d'un contexte.
- Développer une posture communicationnelle.
- Développer une argumentation avec esprit critique.
- Echanger et construire avec autrui.
- Travailler en équipe autant qu'en autonomie et responsabilité au service d'un projet commun.

Bibliographie

- Gettliffe N. (2018). Accompagner l'acculturation aux écrits universitaires : les cours de méthodologie du travail universitaire. RIZES.
- Guibert J. Jumel G. (1997). Méthodologie des pratiques de terrain en sciences humaines et sociales. Paris Armand Collin.
- [JIMENEZ A & COL](#) (2011). Guide Méthodologique Universitaire. PU Montreal.

MODALITES D'EVALUATION

Modalités d'évaluation ECTS : 2 Coefficient : 2

Régime général :

Contrôles continus : 50% écrits (un dossier écrit sur une thématique prédéfinie en cours) et 50% oral (une capsule vidéo).

Régime dérogatoire :

Pendant la session d'examens de janvier :

Devoir écrit à rendre (dossier, fiche de lecture etc.)

Précision : Un exposé sur un thème prédéfini par l'enseignant responsable. (A contacter au préalable plus de 15 jours avant le début des examens.)

Rattrapage :

Pendant session d'examens de juin :

Précision : Un exposé sur un thème prédéfini par l'enseignant responsable. (A contacter au préalable plus de 15 jours avant le début des examens.)

Enseignant responsable : Emmanuelle Nigues

Nombre d'heures : 24h TD

CONTENUS

Ce cours pratique a pour but de faire acquérir aux étudiants des compétences méthodologiques info-documentaires essentielles au travail universitaire. Le cours se fera d'ailleurs en lien avec l'ECUE de Méthodologie de travail universitaire dans le cadre du projet PULSESS.

Il abordera les thèmes suivants :

- ▲ Internet et la société de l'information
- ▲ Les étapes de la recherche info-documentaire
- ▲ La maîtrise des outils de recherche (portail documentaire, bases de données, moteurs de recherche)
- ▲ Le droit d'auteur et la citation des sources
- ▲ L'évaluation de l'information
- ▲ La restitution de l'information

Des travaux pratiques en salle informatique seront réalisés à chaque séance afin de permettre aux étudiants une mise en application directe des cours.

BIBLIOGRAPHIE

Mesguish, Véronique ; Thomas, Armelle, *Net recherche 2013*, ADBS ed ;, 2013
Darrobers, Le Potier, *La recherche documentaire*, Fernand Nathan, 2005.
Pochet, *Méthodologie documentaire : rechercher, consulter rédiger à l'heure d'Internet*, DeBoeck, 2005.
Guidère, *Méthodologie de la recherche*, Ellipses, 2004.
GAGNON, Maryse ; FARLEY-CHEVRIER, Francis. *Guide de la recherche documentaire.*
Montréal : Presses de l'Université de Montréal, 2004 . Enligne :
<http://books.openedition.org.ezproxy.u-pec.fr/pum/14204>

Modalités d'évaluation : 2 ECTS Coefficient : 2

Régime général :

Contrôles continus : 100% écrits

Précision : 1 des 3 notes du contrôle continu sera dédiée au projet PULSESS

Régime dérogatoire :

Pendant la session d'examens de janvier :

Epreuve sur table de 2h

Rattrapage :

Pendant session d'examens de juin :

Epreuve sur table de 1h

Enseignant responsable : Chantal Ventura

Nombre d'heures : 12H

CONTENUS

Les séances et supports proposent d'appréhender les secteurs d'interventions des professionnels de l'intervention sociale, socio-éducative et éducative. Il s'agit d'introduire les questions que chacun se pose en début de cursus sur les différents métiers en fonctions des champs d'intervention, des publics, des établissements et organisations, etc. En outre, les questionnements et apports proposés s'appuieront sur les interventions de professionnels de plusieurs secteurs de l'Education et du Social qui viendront témoigner et échanger sur les éléments clés de ce qui compose leur pratique et l'actualité dans les différents secteurs. Ces rencontres initieront les approches par métiers qui seront prolongées aux semestres suivants et particulièrement au semestre 2.

BIBLIOGRAPHIE

L'ensemble des éléments de supports utilisés en TD pourront être mis en ligne (pour tous les étudiants, y compris ceux bénéficiant du régime dérogatoire).

Des informations complémentaires pourront également être envoyées via EPREL.

Il est donc nécessaire de consulter EPREL et la messagerie UPEC régulièrement.

Modalités d'évaluation : ECTS 2 : Coefficient : 2

Régime général :

Contrôles continus : 4 écrits (100% de la note)

Régime dérogatoire :

Pendant la session d'examens de janvier :

Précision : dossier sur EPREL

Rattrapage :

Pendant session d'examens de juin :

Précision : dossier à déposer sur EPREL

Enseignant responsable : Adélaïde Da Silva

Nombre d'heures : 20h TD

CONTENU

Cet enseignement vise à initier les étudiants aux exigences du travail universitaire, notamment dans les différents usages de la langue écrite et orale.

Il s'agira de s'entraîner à l'écriture et à la prise de parole à partir de différents supports, soit en autonomie, soit dans des ateliers de pratique accompagnée. Les exercices proposés seront le résumé, l'écriture d'invention, le compte rendu, la planification de l'écrit et de l'oral argumentatif, l'initiation à la synthèse de documents et le commentaire d'images.

Les problèmes d'orthographe et de syntaxe que rencontrent certains étudiants feront l'objet d'une remédiation et d'un suivi individualisé.

Techniques et méthodes :

La lecture sélective, l'écoute, la prise de notes, la synthèse, la prise de parole.

Compétences travaillées :

Elaborer un texte écrit répondant à la consigne donnée (d'un point de vue pragmatique, sémantique et morphosyntaxique)

Respecter les contraintes de la langue écrite (d'un point de vue syntaxique et orthographique ; spécificité du code de l'écrit)

Produire un oral cohérent, structuré et pertinent répondant au type d'exercice demandé ; savoir s'adapter à son public et capter son attention.

Supports

Très divers : écrits littéraires, journalistiques, politiques, scientifiques, photos, films documentaires.

BIBLIOGRAPHIE

Elle sera donnée en cours de semestre.

Modalités d'évaluation : 3 ECTS Coefficient : 3

Régime général :

Contrôles continus : 1 écrit (50%) et un oral (50%).

Régime dérogatoire :

Pendant la session d'examens de janvier.

Devoir écrit à rendre (dossier, fiche de lecture, compte-rendu synthétique d'un corpus de documents, etc.)

Précision : travail à déposer sur Eprel.

Rattrapage :

Pendant la session d'examens de juin.

Devoir écrit à rendre (dossier, fiche de lecture, compte-rendu synthétique d'un corpus de documents, etc.)

Précision : Travail à déposer sur Eprel.

UE 3
ECUE 3.2

Langues étrangères - Espagnol

Enseignant Responsable : Begoña ALONSO-FERNANDEZ
Intervenants: Juan-Pablo HERNANDEZ
GAZQUEZ, Verónica QUERO

Nombre d'heures : 24h TD

CONTENU

Le premier semestre aura pour objectif l'homogénéisation du groupe par le biais d'un approfondissement et d'un renforcement des connaissances acquises au préalable. Les connaissances théoriques seront mises en pratique grâce à des exercices de compréhension et d'expression écrite et orale, exercices de conversation, de traduction, débats, jeux de rôles. Dans un premier temps une grande partie du travail sera axée sur les difficultés de grammaire et de prononciation de chacun.

En outre, un travail particulier sera mené autour de la connaissance du monde hispanophone (statistiques, diversité et variabilité de la langue, aspects socio-éducatifs, particularités, aspects sociolinguistiques).

BIBLIOGRAPHIE

Distribuée pendant le premier cours.

Modalités d'évaluation : 3 ECTS Coefficient : 3

Régime général :

Contrôles continus : 2 écrits (50% de la note) / 2 oral (50% de la note)

Régime dérogatoire :

Pendant la session d'examens de janvier :
Epreuve sur table de 2h

Rattrapage :

Pendant session d'examens de juin :
Epreuve sur table de 1h

Enseignants responsables :
Fatima Anani et Michael Bigay

Nombre d'heures : 24h PTD

CONTENU

L'objectif de cette première année d'anglais en licence Sciences de l'Education est de ne pas limiter l'apprentissage de la langue anglaise à sa seule fonction de langue, mais de mettre en relation la classe et le monde hors de la classe.

Ainsi, tout en suscitant la motivation et l'imagination, le plaisir de la découverte à travers des supports riches et variés, cet enseignement vise à rendre les étudiant(e)s autonomes dans l'acquisition et la pratique de l'anglais.

Cet enseignement répond aux attendus du « cadre européen commun de référence pour les langues » (CECRL). Les étudiant(e)s seront affecté(e)s à un groupe correspondant à leur niveau de compétence : **remedial, intermédiaire, proficient**.

COMPETENCES VISEES

La motivation et la confiance en soi. Etre capable de s'autocorriger et d'avoir un regard distancié sur ses compétences à partir de différents supports (écrits journalistiques, politiques, scientifiques, iconographiques, etc.).

Compréhension de l'oral/ de l'écrit. Comprendre les points principaux d'un message exprimé dans une langue usuelle. Reconnaître les informations essentielles d'un message (lieu, temps, personnages, etc...). **Compréhension globale.** Rechercher ou vérifier des informations précises. **Compréhension sélective.** Percevoir la tonalité du message ou les intentions du ou des locuteurs. **Compréhension de l'implicite.**

Expression orale en continu/ en interaction : Décrire une situation, une expérience ou un événement (réel ou imaginaire). Exposer un point de vue de façon simple et compréhensible ou de mettre les étudiants en action par le biais de jeux de rôles.

Expression écrite : Il s'agira de s'entraîner à l'écriture d'essais d'opinion.

- *Révision des principaux points de grammaire, de conjugaison et découverte du monde*

Les TD sont des séances de méthodologie et d'entraînement mais ils ne peuvent suffire. Entraînez-vous en regardant films et séries en VO, écoutez la radio, lisez régulièrement la presse anglophone.

BIBLIOGRAPHIE

Deux brochures seront transmises aux étudiants : Un rappel des points grammaticaux essentiels, vocabulaire de base. Et une fiche d'auto-évaluation.

Berland, D., (2000). La Grammaire Anglaise de l'Etudiant. Ophrys. Paris.

- www.npr.org

- www.bbc.co.uk/radio4/

- www.nytimes.com

- www.guardian.co.uk

- www.iht.com3

MODALITES D'EVALUATION : 3 ECTS Coefficient = 3

Régime général :

Contrôles continus : 2 écrits (50% de la note) / 2 notes d'oral (50 % de la note)

Régime dérogatoire :

Pendant la session d'examens de janvier :

Epreuve sur table de 2h

Rattrapage :

Pendant session d'examens de juin :

Epreuve sur table de 1h

Enseignante responsable : Sébastien Lacroix

Nombre d'heures : 24hTD

CONTENUS

Aucun plagiat n'est autorisé

L'objectif de cet enseignement est de vous apprendre à créer des documents informatiques qui répondent aux attentes universitaires. Les étudiants devront réaliser des documents rédigés ou des présentations assistées par ordinateur en cherchant à optimiser leur communication tout en respectant les règles usuelles pour ces types de documents.

Afin de réaliser les différents travaux, nous utiliserons principalement les outils « office 365 » (disponible gratuitement pour les étudiants de l'UPEC).

Il est à noter que ce module de formation se déroulera uniquement en distanciel. Aussi certains cours pourront se dérouler le soir après les horaires de fermeture de l'université ou le samedi matin. L'obligation de présence reste toujours d'actualité, mais de nombreux cours se déroulant de manière asynchrone, celle-ci sera de fait adapté.

Sur les 3 évaluations proposées dans cet enseignement, 2 seront intégrées au projet PULSESS

BIBLIOGRAPHIE

Aide en ligne de Microsoft office : <https://support.office.com/fr-fr/>

L'ensemble des cours et des tutoriels sera également disponible sur Eprel.

Modalités d'évaluation : 3 ECTS Coefficient : 3

Régime général :

Contrôles continus : 3 écrits (100% de la note). 2 notes seront intégrées dans le dispositif PULSESS

Régime dérogatoire :

Pendant la session d'examens de janvier :

Epreuve sur table de 1h

Rattrapage :

Pendant session d'examens de juin :

Epreuve sur table de 1h

DEUXIEME SEMESTRE

- S2 -

- UE 4 : Maîtriser les savoirs fondamentaux en S.H.S II
- UE 5 : Connaître l'environnement professionnel
- UE 6 : Savoir s'exprimer et communiquer II

Enseignant responsable : Sébastien A. Alix

Nombre d'heures : 14h CM
18h TD

CONTENU

L'objectif de ce cours est de retracer les grandes lignes de l'histoire des idées éducatives depuis la Renaissance jusqu'à nos jours pour comprendre la manière dont on pense aujourd'hui l'éducation. Dans une perspective socio-historique, le cours reviendra également sur l'évolution du système éducatif en France pour appréhender les difficultés qu'il rencontre aujourd'hui.

BIBLIOGRAPHIE

- Bourdieu, P. & Passeron, J.-C. (1970). *La Reproduction. Éléments pour une théorie du système d'enseignement*. Paris : Éditions de Minuit.
- Durkheim, E. (2014). *L'évolution pédagogique en France*. Paris : PUF.
- Prairat, E. (2010). *L'autorité éducative : déclin, érosion ou métamorphose*. Nancy : Presses universitaires de Nancy.
- Rousseau, J.-J. (1762). *Émile ou de l'éducation*, Paris : Garnier-Flammarion.
- Renaut, A. (2002). *La libération des enfants*. Paris : Bayard.

Modalités d'évaluation : 5 ECTS Coefficient 5

Régime général :

(50%) Contrôles continus : 3 écrits : un dossier collectif (25% de la note) ; un compte-rendu écrit (25% de la note) ; et un dossier dans le cadre du projet PULSESS (50% de la note).

(50%) Epreuve sur table de 2h lors de la session d'examens de mai.

Régime dérogatoire :

Pendant la session d'examens de mai :

Epreuve sur table de 2h (100%)

Précision : Examen sur table commun avec le régime général lors de la session d'examens de mai.

Rattrapage :

Pendant session d'examens de juin :

Devoir écrit à rendre sur EPREL : prendre contact avec l'enseignant responsable (sebastien-akira.alix@u-pec.fr) après publication des résultats du second semestre.

UE 4
ECUE 4.2

Sociologie contemporaine

Enseignant responsable :
Aksel Kilic

Nombre d'heures :
14h CM
18h TD

CONTENU

L'objectif de l'enseignement de sociologie contemporaine est de donner des repères sur l'histoire de la discipline et d'aborder les textes et les auteurs de référence. Il s'agira aussi d'apprendre à raisonner du point de vue de la sociologie, de comprendre ses concepts et ses méthodes pour connaître la société française contemporaine. Les différentes dimensions des inégalités (classe, genre, âge, ethnicité et territoire) seront également étudiées.

BIBLIOGRAPHIE

Nicolas Duvoux, *Les inégalités sociales*, Que-sais-je ? Paris, PUF, 2021.

Michel Lallement, *Histoire des idées sociologiques*. Tome 1 : Des origines à Weber, Nathan, 2006.

Frédéric Lebaron, Christophe Gaubert, Marie-Pierre Pouly, *Manuel visuel de sociologie*, Paris, Dunod, 2013.

Serge Paugam (Dir.), *Les 100 mots de la sociologie*, Que-sais-je ?, Paris, PUF, 2018.

RESSOURCES EN LIGNE

Tout au long du semestre des documents seront mis en ligne sur la plateforme numérique « Eprel ».

Modalités d'évaluation : 5 ECTS Coefficient 5

Régime général :

Contrôles continus : 2 écrits (65% de la note) / 1 oral (35% de la note)
Epreuve sur table de 2h lors de la session d'examens de mai.

Régime dérogatoire :

Pendant la session d'examens de mai :
Epreuve sur table de 2h

Rattrapage :

Pendant session d'examens de juin :
Epreuve sur table de 1h30

Enseignant.e responsable :
Claire COSSEE

Nombre d'heures : 14h CM
18h TD

CONTENU

Cet enseignement abordera les bases de la sociologie de l'enfance et de la jeunesse. Dans un premier temps nous reviendrons sur les auteur·e·s clés, et la place qu'a pris ce champ de recherche au sein des sciences sociales. En sociologie de l'éducation, nous aborderons les travaux précurseurs de Régine Sirota, qui dès la fin des années 90 invitent la discipline à s'interroger sur les conditions de « disparition et réémergence » de ce « petit objet » (1998), à savoir l'enfance. Pour le champ de l'école, nous étudierons les travaux de Julie Delalande qui ont contribué à ouvrir la voie à une anthropologie de l'enfance en milieu scolaire. Dans un second temps, nous présenterons des approches contemporaines dans les champs scolaire, social ou pénal, qui proposent des éclairages diversifiés, en termes d'intersectionnalité, d'inégalités sociales, de socialisation sexuée, de rapports sociaux de sexes/de genre, d'âge, de situation minoritaire... Autant de concepts qui seront explicités en CM et appropriés par les exposés des étudiant·e·s en TD. Nous finirons par un focus qui portera sur la question de la parole de l'enfant, nouveau paradigme des politiques publiques contemporaines. Cette perspective sera mise à l'épreuve à travers les différents textes étudiés tout au long du semestre

BIBLIOGRAPHIE

L'ENSEMBLE DES TEXTES ETUDIÉS EN CM ET TD SERONT MIS EN LIGNE SUR EPREL ET DISTRIBUÉS EN TD.

Modalités d'évaluation : 5 ECTS Coefficient 5

Régime général :

Contrôles continus : 1 note d'oral (collective et individuelle) et 1 note d'écrit (individuelle) (50% de la note)

Précision : lecture et présentation d'un article scientifique, à l'oral et à l'écrit. La participation active lors des séances sera valorisée dans la note finale pour le TD
Epreuve sur table de 2h lors de la session d'examens de mai (50% de la note)

Précision : Dissertation

Régime dérogatoire :

Pendant la session d'examens de mai :

Epreuve sur table de 2h

Précision : Dissertation

Rattrapage :

Pendant session d'examens de juin :

Epreuve sur table de 1h30

Précision : question de cours

Enseignant responsable : Chantal Ventura
Intervenants TD : A déterminer

Nombre d'heures : 24h TD
(6h enquête métier)

CONTENU

Cet ECUE s'inscrit notamment dans le prolongement du TD de « Découverte des milieux professionnels » (1^{er} semestre) et vise à approfondir une approche par métier et s'appropriier les thèmes dans un questionnement personnel en termes de projet professionnel. Le travail proposé, réalisé en groupe, mobilise les Méthodes de recherches documentaires et de Travail universitaires ainsi que les Techniques de recueil de données, de communication et TICE. L'ECUE comporte donc des dimensions transversales au niveau des enseignements, mais aussi au niveau des interactions qu'il fait intervenir (individu/groupe).

Les apprentissages et écrits construits au 1^{er} semestre à partir des présentations par les professionnels serviront de base à la réalisation d'un dossier réalisé en groupe et d'une présentation orale d'un travail permettant de communiquer sur une question en lien avec la pratique professionnelle dans un des métiers proposés.

BIBLIOGRAPHIE

L'ensemble des éléments de supports utilisés en TD seront mis en ligne y compris ceux pour aborder les parcours de compétences (pour tous les étudiants, y compris étudiants en régime dérogatoire).

Modalités d'évaluation : 3 ECTS Coefficient : 3

Régime général :

Contrôles continus : 1 écrit (75 % de la note) / 1 oral (25 % de la note)

Régime dérogatoire :

Pendant la session d'examens de mai :
Précision : dossier sur un métier à rendre sur EPREL

Rattrapage :

Pendant session d'examens de juin :
Dossier (fiche de lecture et analyse) à déposer sur Eprel

Enseignant responsable : Dominique Argoud,
Aksel Kilic, Nathalie Savard

Nombre d'heures : 30 h CM

CONTENU

Ce cours vise à apporter des connaissances transversales qui permettront à chaque étudiant.e, quel que soit son parcours, d'avoir des éléments de compréhension des enjeux de société. En l'occurrence, le cours se décompose en trois modules de 10 heures chacun :

- Un CM de culture générale consacré à la connaissance de l'actualité nationale et internationale (D. Argoud). Dans ce cadre, pourront-être abordés des sujets tels que le Brexit, les conflits dans l'Est de l'Europe, le Proche-Orient, etc.
- Un CM de culture générale qui porte sur l'École inclusive : sa philosophie, ses acteurs et ses dispositifs.
- Un CM de culture générale portant sur des questions d'actualité en lien avec la protection de l'enfance (N. Savard). Ce CM abordera des sujets comme celui des enfants exposés aux violences conjugales ou celui du parcours de ceux qui bénéficient d'un dispositif de protection de l'enfance.

BIBLIOGRAPHIE

CM « culture générale » : www.vie-publique.fr et plus globalement tous les médias permettant de décrypter l'actualité.

CM « questions vives » :

Tremblay, P. (2020). Ecole inclusive : conditions et applications, Académia.

CM protection de l'enfance :

Savard, N. & Zaouche Gaudron, C. (2014). Violences conjugales, stress maternel et développement socio-affectif de l'enfant. *Revue canadienne des sciences du comportement*, 46 (2), 216 -225.

Savard, N. (2019). Recueillir la parole de l'enfant victime de maltraitances. *Enfance*, 4(4), 431-452.

Modalités d'évaluation : 3 ECTS Coefficient = 3

Régime général et dérogatoire :

Examen terminal écrit de 45 minutes lors de la session 1.

Rattrapage :

Examen écrit d'une heure lors de la session de juin

Enseignante responsable : Adélaïde Da Silva

Nombre d'heures : 20h TD

CONTENU

Cet enseignement vise à développer les compétences de pratique de la langue écrite et orale en accord avec les exigences du travail universitaire.

Il s'agira de s'entraîner à l'écriture et à la prise de parole à partir de différents supports, soit en autonomie, soit dans des ateliers de pratique accompagnée.

Les exercices proposés seront l'écriture d'invention et d'argumentation, la rédaction et la présentation orale de synthèses de documents lus ou écoutés, l'élaboration et le compte-rendu de fiches de lecture en lien avec les cours de spécialité, et le commentaire d'images.

Les problèmes d'orthographe et de syntaxe que rencontrent certains étudiants feront l'objet d'une remédiation et d'un suivi individualisé.

Techniques et méthodes :

La lecture sélective, l'écoute, la prise de notes, la synthèse, la prise de parole.

Compétences travaillées :

Elaborer un texte écrit répondant à la consigne donnée (d'un point de vue pragmatique, sémantique et morphosyntaxique)

Respecter les contraintes de la langue écrite (d'un point de vue syntaxique et orthographique ; spécificité du code de l'écrit)

Produire un oral cohérent, structuré et pertinent répondant au type d'exercice demandé : savoir s'adapter à son public et capter son attention.

Supports

Très divers : écrits littéraires, journalistiques, politiques, scientifiques, photos, films documentaires.

BIBLIOGRAPHIE SOMMAIRE

Elle sera donnée en cours de semestre.

Modalités d'évaluation : 2 ECTS Coefficient 2

Régime général :

Contrôles continus : 1 écrit (50% de la note) / 1 oral (50% de la note)

Régime dérogatoire :

Pendant la session d'examens de mai.

Devoir écrit à rendre (dossier, fiche de lecture, synthèse d'un corpus de documents, etc.)

Précision : travail à déposer sur Eprel.

Rattrapage :

Pendant la session d'examens de juin.

Devoir écrit à rendre (dossier, fiche de lecture, synthèse d'un corpus de documents, etc.)

Précision : travail à déposer sur Eprel.

Enseignant Responsable : Begoña ALONSO-FERNANDEZ

Nombre d'heures : 24h TD

Intervenants: Juan-Pablo HERNANDEZ GAZQUEZ,
Verónica QUERO

CONTENU

Approfondissement et renforcement grammatical. Les connaissances théoriques seront mises en pratique grâce à des exercices de compréhension et d'expression écrite et orale, exercices de conversation, de traduction, débats, jeux de rôles, exercices de présentation et de défense de son point de vue. Argumentations.

En outre, un travail particulier sera mené autour de certains aspects sociolinguistiques en Espagne et en Amérique hispanique ainsi qu'à l'actualité socio-éducative des pays hispanophones. Cette thématique sera présentée, sous une approche comparatiste, à travers des documents écrits et audio-visuels. A partir de ces supports, un travail de perfectionnement linguistique sera entrepris afin d'utiliser l'espagnol de façon plus efficace et d'arriver à un maniement plus fluide et courant de la langue.

BIBLIOGRAPHIE

Distribuée pendant le premier cours

Modalités d'évaluation : 2 ECTS Coefficient : 2

Régime général :

Contrôles continus : 2 écrits (50% de la note) / 2 oraux (50% de la note)

Régime dérogatoire :

Pendant la session d'examens de mai :
Epreuve sur table de 2h

Rattrapage :

Pendant session d'examens de juin :
Epreuve sur table de 1h

UE 6
ECUE 6.2

Langues étrangères : Anglais

Enseignants responsables :
Fatima Anani & Michael Bigay

Nombre d'heures : 24h TD

CONTENU

L'objectif du second semestre est la consolidation et l'approfondissement des compétences acquises au premier semestre.

L'accent sera tout particulièrement mis sur la culture des aires anglophones.

Modalités d'évaluation : 2 ECTS Coefficient : 2

Régime général :

Contrôles continus : 2 écrits (50% de la note) / 2 notes d'oral (50 % de la note)

Régime dérogatoire :

Pendant la session d'examens de mai :

Epreuve sur table de 2h

Rattrapage :

Pendant session d'examens de juin :

Epreuve sur table de 1h

Enseignante responsable : Frédérique Montandon

Nombre d'heures : 20h TD

CONTENU

Les séances de TD abordent la communication et les interactions sociales (aspects interpersonnels et intergroupes). Ils porteront sur les connaissances théoriques de communication en lien avec des situations précises. Pour cela, différents supports (image, photolangage, vidéo), et techniques (jeux d'improvisation, Forum théâtre, mise en situation) pourront être sollicités. Les TD permettent, en fonction d'un cadre théorique déterminé, de repérer à l'œuvre, dans des situations concrètes de communication, les notions pertinentes pour analyser les processus de communication. Il s'agit de développer des compétences d'analyse.

BIBLIOGRAPHIE

AMADO, E. & GUITTET, A. *La dynamique des communications dans les groupes*. Colin. 1989.
ANZIEU, D. & MARTIN, J-Y *La dynamique des groupes restreints*. PUF. 1986.
LEVY, A. *Psychologie sociale. Textes fondamentaux*. Dunod, 1972.
WATZLAWICK, BEAVIN & JACKSON : *Une logique de la communication*. Seuil, 1972.

Modalités d'évaluation : 2 ECTS **Coefficient** : 2

Régime général: 50% écrit 50% oral Contrôle continu lors des TD.

Régime dérogatoire : production écrite. Vous devez prendre contact avec l'enseignant (frederique.montandon@u-pec.fr) trois semaines maximum après le début des enseignements de cet ECUE.

Accompagnement pédagogique : après publication des résultats de la 1ère session.

Rattrapage : dossier écrit. Vous devez prendre contact avec l'enseignant dès la publication des résultats (frederique.montandon@u-pec.fr)

Enseignant responsable : Chantal Ventura

Nombre d'heures : 20h TD

CONTENU

Cet enseignement propose une initiation aux méthodologies de recherche quantitative et qualitative en sciences sociales à travers la mise en pratique de deux techniques de recueil de données : l'entretien semi-directif et le questionnaire.

OBJECTIFS

Cet enseignement s'inscrit dans le module « Technique de recueil de données » (TRD). Il s'agit d'un cycle de travaux dirigés qui portent sur les méthodes d'enquête et se prolongent en deuxième et troisième année de Licence. Au cours de ces travaux dirigés, les étudiant.e.s apprennent à maîtriser la technique du questionnaire, de l'entretien et de l'observation. En dernière année de licence, le cours « Initiation à la recherche » permettra de mettre en pratique cet apprentissage au travers d'une enquête de terrain.

Au second semestre de L1, le TD « méthode du questionnaire » permettra de saisir la façon dont sont produites les données chiffrées. Ce cours permettra également d'appréhender le déroulement d'une enquête quantitative et de s'y confronter (un questionnaire sera à réaliser en groupe). Ce TD vise plus généralement à développer des capacités réflexives et de prise de distance nécessaires à la réalisation d'un travail de recherche en sciences sociale. Le cours reposera sur une part importante de lecture et de travail sur des documents.

Modalités pédagogiques :

- Mise en pratique : Par groupe, vous devrez construire un objet d'enquête et produire un questionnaire quantitatif. La construction de l'objet d'enquête, la problématisation et la préparation du questionnaire seront accompagnés en séances de TD et élaborés aussi sur le temps personnel.
- Lecture accompagnée de textes portant sur les méthodes d'enquête en sciences sociales.

BIBLIOGRAPHIE

Blanchet (Alain), Gotman (Anne), *L'enquête et ses méthodes : l'entretien*, Paris, Nathan, 1992.
De Singly (François), *L'enquête et ses méthodes : le questionnaire*, Paris, Nathan, 1992.
Quivy R. et Van Campenhoudt L. (1988), *Manuel de recherche en sciences sociales*, Paris : Dunod, Bordas.

Modalités d'évaluation : 3 ECTS Coefficient : 3

Régime général :

Contrôles continus : 50 % écrit et 50 % oral, 2 épreuves
Dossier à rendre

Régime dérogatoire :

Pendant la session d'examens de mai :
Devoir écrit à rendre (dossier, fiche de lecture etc.)

Rattrapage :

Pendant session d'examens de juin :
Devoir écrit à rendre

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

UNIVERSITE PARIS EST CRETEIL VAL DE MARNE
UFR SCIENCES DE L'EDUCATION, SCIENCES SOCIALES ET STAPS
80, avenue du Général de Gaulle
Immeuble La Pyramide - 6^e étage
94009 - CRETEIL Cedex

SCOLARITE LICENCE 1 (BUREAU 615)

Gestionnaire de scolarité : N. Génier-Rahmé

nathalie.genier-rahme@u-pec.fr

Tél : 01.45.17.44.09

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA SCOLARITE

(Sous réserve de modifications)

LUNDI	Travail à distance	
MARDI	8h45 - 12h45	14h - 16h30
MERCREDI	Fermé	14h - 16h30
JEUDI	8h45 - 12h45	14h - 16h30
VENDREDI	8h45 - 12h45	Fermé

RESPONSABLE PEDAGOGIQUE L1

M. Bigay: michael.bigay@u-pec.fr